

ARRONDISSEMENT D'ANNECY

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES SOURCES DU LAC D'ANNECY**

« Le Carré des Tisserands » 32 Route d'Albertville
BP 42 - 74210 Faverges-Seythenex

Extrait du registre des délibérations du : **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du **28 mars 2019 - 19h**

N°36/19

Date de convocation : **22/03/2019**

Conseillers en exercice : **34**

Présents : 23

Votants : 28

Président : **Michel COUTIN**

Secrétaire de séance : **Roland BLAMPEY**

**Objet : BUDGET – COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – BUDGET « DEV-
Eco »**

Membres Présents

Michèle LUTZ
Michel COUTIN
Ulrich GAGNERON
Jacques TRESALLET
Marc LLEDO

Philippe PRUD'HOMME
Gérard CHAMPANGE
Jeannie TREMBLAY
Gérard MERMIER
Roland MERMAZ-ROLLET

Roland AUMAITRE
Lucie LITTOZ
Roland BLAMPEY
Christian BAILLY
Marc MILLET-URSIN

Lionel LITTOZ-MONET
Jacky GUENAN
Hervé BOURNE
Rosemonde SCHINDLER
Marcel CATTANEO

Nicolas BLANCHARD
Paul CARRIER
Nicolas BALMONT

Membres Excusés

Sonia GIFFORD pouvoir à
Paul CARRIER
Jean-François FREALLE
pouvoir à Michel COUTIN

Laurence GODENIR pouvoir à
Nicolas BALMONT
Valérie. GARDIER

Sylviane REY pouvoir à
Marcel CATTANEO

Jean-Louis MERLE pouvoir
Jacky GUENAN

Membres Absents

Sarah DI-GLERIA
Richard LESOT

Françoise KLEMENCIC

Valérie AMADIO

Joëlle KOURTCHEVSKY

Monsieur le Président présente le compte administratif du Budget « Dev-Eco » pour l'exercice 2018. Les résultats sont conformes au compte de gestion qui vient d'être approuvé et qui a été établi par le Trésorier.

Le compte administratif est arrêté comme il suit :

Fonctionnement 2018

Dépenses	36 238,28 €
Recettes	129 474,00 €
Excédent	93 235,72 €

Investissement 2018

Dépenses	772 780,26 €
Recettes	1 374 732,50 €
Excédent	601 952,24 €

Reste à réaliser

Dépenses	370 000,00 €
----------	--------------

Excédent Total 2018 325 187,96 €

Compte tenu du résultat de l'exercice 2018, la délibération d'affectation des résultats n'a pas lieu d'être.

Le Président quitte la salle et ne participe pas aux débats.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil communautaire adopte le compte administratif inhérent au budget « Dev-Eco » pour l'exercice 2018.

Résultat du vote :					
Votants :	28	Abstention :	0	Exprimés :	28
Pour :	28	Contre :	0		

Délibération rendue exécutoire le :
Affichage le

Copie(s) interne(s) :
-Comptabilité (C. PERRIER)
-Economie (N. OURCHID)

FAVERGES-SEYTHENEX, le 02/04/2019
LE PRESIDENT,
Michel COUTIN



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou notification.
Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par courrier (2 place Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble Cedex) ou par voie dématérialisée en utilisant l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	36 238,28	G	104 977,13
	Section d'investissement	B	772 780,26	H	0,00

+

+

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	24 496,87 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	1 374 732,50 (si excédent)

=

=

TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	809 018,54	= G+H+I+J	1 504 206,50
--------------------------------	-----------	------------	-----------	--------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	370 000,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	370 000,00	= K+L	0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	36 238,28	= G+I+K	129 474,00
	Section d'investissement	= B+D+F	1 142 780,26	= H+J+L	1 374 732,50
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	1 179 018,54	= G+H+I+J+K+L	1 504 206,50

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre		
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	0,00	K	0,00
011	Charges à caractère général	0,00			
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00			
014	Atténuations de produits	0,00			
65	Autres charges de gestion courante	0,00			
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00			
66	Charges financières	0,00			
67	Charges exceptionnelles	0,00			
70	Produits services, domaine et ventes div				0,00
73	Impôts et taxes				0,00
74	Dotations et participations				0,00
75	Autres produits de gestion courante				0,00
013	Atténuations de charges				0,00
76	Produits financiers				0,00
77	Produits exceptionnels				0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	370 000,00	L	0,00
010	Stocks (4)	0,00			0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations				0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00			0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	370 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.